



## Litige suite à la vente d'un scooter

Par **Claire**, le **29/01/2009** à **21:17**

Bonsoir, rnLe 13 novembre 2008, j'ai vendu un scooter Nitro (année juin 2005) au prix ce 1000 euros. Or aujourd'h'ui l' acheteur veut me ramener pour vis de forme, et désire un remboursement de cet achat. rnQuels sont les recours ? Ai je le droit de contester ?rnMerci par avance pour vos conseils,

Par **Tisuisse**, le **29/01/2009** à **23:31**

Bonjour,rnrnVous a-t-il dit pourquoi ? quels sont les reproches qu'il fait pour ce scooter ? Quelles sont les preuves qu'il est mesure d'apporter pour qu'il y ait "vice caché" ?rnrnLisez le post-it relatif à la vente d'un véhicule (voir le forum du droit routier).